



PÔLE AGRICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture option Grandes Cultures
- option Élevage Ruminants
- BPREA



PÔLE CHEVAL

- CAPa Palefrenier Soigneur
- BAC PRO CGEH Conduite et Gestion d'Entreprise Hippique



PÔLE PAYSAGE

- CAPa Jardinier Paysagiste
- BAC PRO Aménagements Paysagers



PÔLE VITICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture option Viticulture
- BPREA

Suivez-nous !



Personne à contacter : Coordinateur(trice) de la filière

03.86.45.15.23

Rue de la Brosse - 89290 Venoy

cfa.yonne@educagri.fr

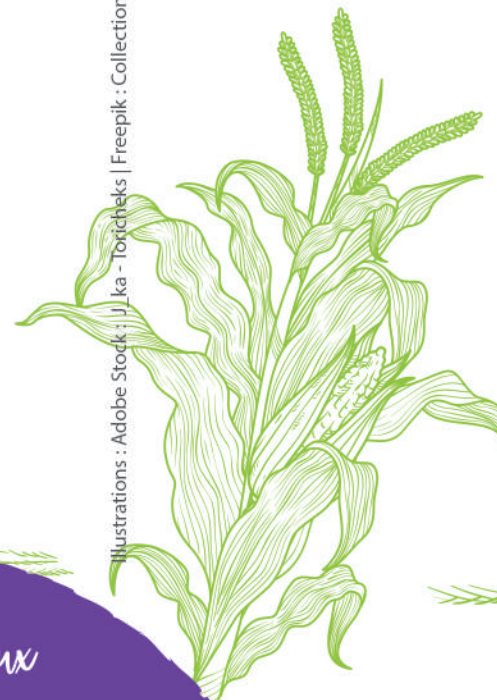
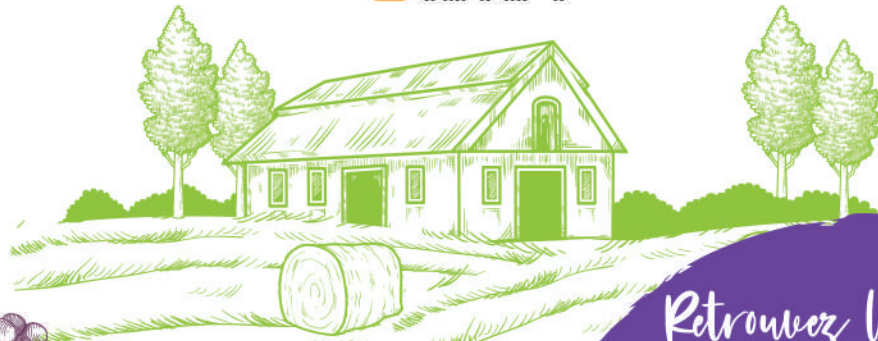
www.terresdelyonne.com



Accessibilité des locaux



Visitez notre site web



CFA AGRICOLE DE L'YONNE

BPREA

Brevet Professionnel

Responsable d'Entreprise Agricole

3 orientations :

- Polyculture Élevage
- Production Céréalière
- Viticulture

Retrouvez les taux de nos formations



L'EPL des Terres de l'Yonne est certifié « Qualité » : Qualiopi & QualiFormAgri (réf.132)

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

DOC-GAF-010-13_V01



EPL DES TERRES DE L'YONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

BPREA

Orientations : Polyculture Élevage, Production Céréalière, Viticulture

Formation par apprentissage - Diplôme de niveau 4

Piloter une exploitation agricole

Conduire une activité de production

Associer une seconde production dans une perspective de pérennité



PUBLIC CONCERNÉ

- Candidat(e)s entre 16 et 29 ans.
- Avoir validé un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP...).

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement.
- Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.
- Entrée en formation jusqu'au 31 Décembre pour une validation de diplôme en 2 ans.

RÉMUNÉRATIONS ET FINANCEMENTS

- Aucun frais de formation ne sera à supporter par l'apprenti.
- Dans le secteur privé, la prise en charge financière du contrat d'apprentissage s'effectue via les différents OPCO qui versent au CFA un montant annuel déterminé par France Compétences.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours ou travaux dirigés, apports de connaissances, jeux de rôle, et travaux sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia...).
- Travail individuel et travail collectif tutoré ; évaluations.
- Journées de formation délocalisées, en entreprise ou au sein de l'exploitant de l'EPL, avec mise en situation pratique.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Des frais pédagogiques d'un montant de 65€ sont à régler en début d'année correspondant à la carte de self, les envois postaux, les photocopies...

NOS PLUS

- + Un site d'apprentissage sur un domaine de 60ha.
- + Un CFA entouré d'un lycée agricole, d'un CFPPA et d'une exploitation agro-viticole permettant un contact simplifié entre les structures, les apprenants.
- + Une exploitation agricole permettant de travailler les métiers de l'agriculture au quotidien.

VALIDATION DU DIPLOME

- Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.
- Ce diplôme est obtenu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables qui construisent la formation.
- En cas d'échec, le candidat peut représenter les UC manquantes à vie.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BTS Agricoles (BTS VO, BTS ACSE, BTS PA...)
- Certificats de spécialisation.

LES MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Ce diplôme permet l'obtention de la « Capacité Professionnelle Agricole » afin de bénéficier du dispositif d'aide nationale et européenne à l'installation en agriculture. Le(a) titulaire du BPREA occupe un emploi de salarié(e) hautement qualifié(e) en exploitation agricole ou viticole. Il(elle) peut créer ou reprendre une entreprise agricole ou viticole dans son territoire.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le BPREA dure deux ans soit 3640 heures. Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise et au CFA.

1^{ÈRE} ANNÉE

15 semaines au CFA : soit 525 heures
37 semaines en milieu professionnel : soit 1295 heures (dont 5 de congés payés)

2^{ÈME} ANNÉE

15 semaines au CFA : soit 525 heures
37 semaines en milieu professionnel : soit 1295 heures (dont 5 de congés payés)

Unité Capitalisable	Capacité Intermédiaire	Période d'Évaluation																							
		1ère Année												2ème Année											
		s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j				
UC1 Se situer en tant que professionnel	C11 Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant																								
	C12 Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation																								
UC2 Piloter le système de production	C21 Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements																								
	C22 Gérer le travail																								
UC3 Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	C31 Combiner les différentes activités liées aux productions : C31.1 : 1ère production (154h) C31.2 : 2ème production (84h)																								
	C32 Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions (grandes cultures, viticulture)																								
UC4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	C41 Porter un diagnostic sur l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers.																								
	C42 Suivi administratif et réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique																								
UC5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise	C51 Commercialiser un produit ou un service																								
	C52 Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif																								
UC6 UCARE B : Service	Mettre en oeuvre une animation dans l'entreprise agricole																								
UC7 UCARE	Réaliser les travaux courants de maintenance sur les bâtiments et matériels de son entreprise agricole																								

La rémunération d'un(e) apprenti(e) dépend du secteur (privé ou public), de son âge, du niveau de diplôme préparé et de l'année d'exécution du contrat.

Réalisez une simulation sur la rémunération possible :

WWW.ALTERNANCE.EMPLOI.GOUV.FR



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION